AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité :

Considérant qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est suspendue ou remplacée.

En conséquence, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, celui-ci devra statuer sur l'adoption du second projet de règlement numéro 1081-5-2020 ayant pour titre :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1081-2015 ET SES AMENDEMENTS – BÂTIMENT AGRICOLE COMPRENANT UN LOGEMENT RÉSIDENTIEL

OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT : Le projet de règlement a pour objet de permettre l'aménagement d'un logement à l'intérieur d'un bâtiment agricole sous réserves des conditions à être imposées par le conseil municipal.

SECTEUR VISÉ : Grande Côte Ouest.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville au 57, rue Laroche, aux heures d'ouverture, et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel à direction@lanoraie.ca pour une période de 15 jours suivant l'avis public.

DONNÉ à Lanoraie ce 7 octobre 2020.

_____

Marc-André Maheu
Secrétaire-trésorier et directeur général